



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>29909</b>	<b>De M. Sébastien Leclerc ( Les Républicains - Calvados )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Travail</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Travail, emploi et insertion</b>
<b>Rubrique &gt;travail</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Relèvement de la durée hebdomadaire du travail	<b>Analyse &gt; Relèvement de la durée hebdomadaire du travail.</b>
Question publiée au JO le : <b>26/05/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b> Question retirée le : <b>01/09/2020</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Sébastien Leclerc interroge Mme la ministre du travail sur ses intentions par rapport à la réglementation en vigueur sur le temps de travail. Il lui indique que, face aux difficultés économiques que rencontrent la plupart des entreprises françaises du fait de la crise sanitaire, un assouplissement de la loi fixant à 35 heures la durée hebdomadaire du travail lui semble nécessaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions pour permettre aux entreprises de retrouver de la compétitivité.